

# **SILKAN RT**

Société anonyme  
au capital de 779.874 euros  
Siège social : 2 bis route de Gisy, Parc Burospace, 91570 Bièvres  
449 305 044 RCS Evry

-ooOoo-

## **ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE**

Du 9 juin 2017

### **Rapport de gestion**

(Exercice social clos le 31 décembre 2016)

Mesdames,  
Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts de notre société, nous vous avons convoqués en assemblée générale ordinaire et extraordinaire pour vous i) rendre compte de la situation de notre société Silkan RT (« la Société ») et de son activité au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, soumettre à votre approbation les comptes de cet exercice et ii) soumettre des autorisations financières.

Vous trouverez annexés au présent rapport de gestion le bilan, le compte de résultat et l'annexe dudit exercice comprenant notamment le tableau des 5 derniers exercices.

#### **1.- Activité de la société**

- *Situation de la société et son activité au cours de l'exercice ;*

L'année 2016 a principalement été marquée par :

Par décision du 11 février 2016, le Conseil d'administration a pris acte de la démission de Monsieur Christian Garnier de son mandat de Président, Directeur Général et administrateur de la société et a nommé Monsieur François Guérineau, Président et Directeur Général en remplacement.

La société a été retenue pour un projet à destination du coréen Danam afin de lui fournir l'IP des switches Ethernet et AFDX utilisés dans un hélicoptère militaire coréen. Les développements qui ont commencé en février 2016 devraient s'achever début 2018. La phase de production devant intervenir à compter de 2020.

Un contrat de distribution a été signé par Silkan SA avec un partenaire indien. Par son intermédiaire, la Société a été retenue pour fournir des équipements, dans un premier temps à des fins de test, à l'équivalent de la DGA indienne. Ces tests, s'ils sont concluants, pourraient déboucher sur des projets très significatifs.

Enfin, la société a achevé le projet collaboratif Corail. Dans le cadre de ce projet portant sur l'architecture des bancs de test nouvelle génération, la société a fourni à Dassault et Safran Electronique & Défense des switches déterministes qui ont été intégrés dans des bancs de test et ce à la grande satisfaction des industriels.

Ces premiers succès confirment donc le potentiel de la technologie Cetrac

- *Résultats de cette activité ; Progrès réalisés ou difficultés rencontrées ;*

Les résultats obtenus en 2016 sont restés décevants en dépit des premiers succès commerciaux mentionnés auparavant car la société a dû faire face à de nombreuses difficultés.

Le projet AIA qui avait nécessité énormément d'efforts pour rétablir une situation délicate a pu finalement être livré en novembre 2016. La réception définitive a été prononcée en février 2017 à l'issue de la période de VSR.

La baisse d'activité sur les produits ARION s'est poursuivie en 2016 en raison de la décision de Renault F1 de changer de stratégie sur ses nouvelles architectures des moyens d'essais. Heureusement, les commandes ont été soutenues du côté d'Airbus Helicopters.

Nous sommes donc face à une rupture technologique et notre réponse est toujours la technologie CETRAC, comme présentée aux différentes assemblées générales, dont l'intérêt auprès des acteurs de l'aéronautique nous semble indéniable. Malheureusement le retard pris dans le développement du switch Babelya a généré un trou dans le carnet de commandes, trou qui, compte tenu des cycles de décision sur le marché aéronautique, nécessite plusieurs exercices afin d'être comblé.

Les actions afin de récupérer la propriété intellectuelle d'un brevet développé par la société sont toujours en cours.

- *Evolution prévisible de la situation de la société et les perspectives d'avenir;*

La société dispose de réelles perspectives de développement :

- Une capacité à démontrer la pertinence de sa technologie de switches déterministes
- Des références projets valorisables : BPTU, AIA, DANAM ...
- Des projets pour des clients finaux prestigieux aussi bien en France qu'à l'étranger: DGA, Airbus, Safran (Snecma, Messier, Sagem...), Dassault,

Nexter, KAI ... Ces projets effectués en sous-traitance de Silkan SA contribuent à développer le savoir-faire et le fonds de commerce de la société

- Une présence crédible sur des appels d'offres importants

Mais les différents retards et difficultés rencontrés les années précédentes mettent la société face à une situation de trésorerie très tendue qui nécessite un besoin de financement pour 2017 pour :

- Industrialiser, développer et supporter les lancements des gammes Babelya
- Supporter le développement commercial France et Export

- *Evènements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi ;*

Par décision du 11 janvier 2017, le Conseil d'administration a pris acte de la démission de Monsieur François Guérineau de son mandat de Président, Directeur Général et administrateur de la société et a nommé Monsieur Serge Delwasse, Administrateur, Président et Directeur Général en remplacement, la nomination en qualité d'administrateur devant être ratifiée par la présente assemblée générale.

Aucun autre évènement susceptible d'influencer le fonctionnement de la société n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice social.

- *Activités de la société en matière de recherche et de développement ;*

La société participe à de nombreux projets collaboratifs de R&D. Ainsi le montant des subventions d'exploitation s'est élevé à 723 280 euros en 2016. De plus, un montant de 228 286 euros a été sollicité au titre du crédit d'impôt recherche 2016.

## 2.- Présentation des comptes et affectation du résultat

- *Comptes de l'exercice*

### BILAN

#### ACTIF

##### Immobilisations :

Elles apparaissent pour un montant net de 3 340 772 euros après un amortissement de 3 647 569 euros à comparer à un montant net de 2.942.355 euros au cours de l'exercice précédent.

##### Actif circulant :

Il s'élève, y compris charges constatées d'avance, à 2 471 064 euros contre 3.790.668 euros au cours de l'exercice précédent et comprend notamment :

- Le poste « Marchandises » représente 126 176 euros contre 437.610 euros au cours de l'exercice précédent.
- Le poste « Clients et comptes rattachés » représente 451 960 euros contre 508.590 euros au cours de l'exercice précédent.
- Le poste « Autres créances » s'élève à 1 585 350 euros contre 2.600.046 euros.
- Le poste « Disponibilités et valeurs mobilières de placement » s'élève à 246 039 euros contre 186.477 euros au cours de l'exercice précédent.

#### PASSIF

##### Capitaux propres :

Ils représentent (1 142 167) euros avant affectation du résultat contre (386.822) euros au cours de l'exercice précédent.

##### Emprunt et Dettes Financières Divers :

Elles s'élèvent à 4 742 325 euros contre 3.418.283 euros au cours de l'exercice précédent.

##### Dettes Fournisseurs :

Elles s'élèvent à 484 755 euros contre 1.202.908 euros au cours de l'exercice précédent.

##### Dettes Fiscales et sociales :

Elles s'élèvent à 383 808 euros contre 452.458 euros au cours de l'exercice précédent.

Produits constatés d'avance :

Ils s'élèvent à 1 319 074 euros contre 2.042.354 euros au cours de l'exercice précédent.

LE COMPTE DE RESULTAT

Il fait apparaître les chiffres caractéristiques de l'exercice :

Chiffre d'affaires :

Il s'élève à 1 419 614 euros contre 1.300.438 euros au cours de l'exercice précédent.

Charges :

Le montant des achats de marchandises y compris variation de stock s'élève à 303 306 euros contre 269.900 euros au cours de l'exercice précédent.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 1 009 801 euros contre 1.595.545 euros au cours de l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 1 167 163 euros contre 1.191.223 euros au cours de l'exercice précédent.

Le montant des cotisations sociales s'élève à 523 557 euros contre 566.181 euros au cours de l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation s'élèvent à 4 002 711 euros contre 4.151.595 euros au cours de l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation s'élève à (898 786) euros contre (1.161.491) euros au cours de l'exercice précédent.

Après avoir constaté un résultat courant avant impôts de (982 508) euros, le compte de résultat fait apparaître une perte nette de 755 345 euros.

Ce résultat a pris en compte :

- un résultat financier de (83 722) euros contre (67.590) euros au cours de l'exercice précédent,
- un résultat exceptionnel de (1 124) euros
- un impôt sur les bénéfices de (228 286) euros compte tenu notamment d'un Crédit d'impôt Recherche de 228 286 euros.

La société n'a engagé, au cours de l'exercice, aucune dépense non fiscalement déductible au sens de l'article 39-4 du C.G.I.

- *Le résultat de l'exercice et la proposition d'affectation du résultat ;*

L'exercice dont nous vous rendons compte se solde par une perte de 755 345 euros que nous vous proposons d'affecter au poste « Report à Nouveau » qui passera de (1.338.327) euros à (2 093 672) euros.

Après l'affectation des résultats ci-dessus proposée, les capitaux propres apparaîtront au passif du bilan pour (1 142 167) euros.

Conformément à la loi, nous vous rappelons qu'il n'a été fait aucune distribution de dividende depuis les trois derniers exercices sociaux.

Nous vous demandons d'approuver les comptes tels qu'ils vous sont présentés et de donner quitus de gestion au conseil d'administration pour cet exercice.

### 3.- Divers

#### (a) Conventions visées à l'article L.225-38 du Code de Commerce

Il vous sera donné lecture du rapport spécial établi par votre commissaire aux comptes sur les conventions réglementées antérieurement autorisées dont l'exécution s'est poursuivie.

#### (b) Liste des mandats ou fonctions exercés dans toutes sociétés par tout mandataire social durant l'exercice social clos le 31 décembre 2016

	Mandats	Fonctions salariées
<b>SILKAN</b>	Administrateur	
<b>Christian GARNIER</b>		
Au sein de « SILKAN RT »	Président et administrateur Directeur Général (jusqu'au 11 février 2016)	
Au sein de la SCI « Andronspace »	Co-Gérant	
Au sein de DDASCA	Président	
<b>Monsieur Renaud MESNAGER</b>		
Au sein de « SILKAN RT »	Administrateur	
Au sein de la SCI « Andronspace »	Co-Gérant	
Au sein de la SCI « Immospace »	Gérant	

**Monsieur François GUERINEAU**

Au sein de « SILKAN »	Directeur Général, Président du conseil d'administration & Administrateur (jusqu'au 11 janvier 2017)	Contrat de travail Silkan SA suspendu en 2016
Au sein de « SILKAN RT »	Administrateur Président du Conseil d'Administration, Directeur Général depuis le 11 février 2016 jusqu'au 11 janvier 2017)	
Au sein d' « AGUERIS »	Administrateur (jusqu'au 3 juin 2016)	

**Monsieur Alexis SEYDOUX**

Au sein de « SILKAN RT »	Représentant de Silkan SA, Administrateur	
Au sein d' « AGUERIS »	Administrateur (jusqu'au 3 juin 2016)	

**Innovacom Gestion**

Au sein de SILKAN	Administrateur	
Au sein de SILKAN RT	Administrateur	

**Monsieur Jérôme Faul (représentant permanent d'Innovacom Gestion) :**

Au sein de G2mobility	Administrateur	
Au sein de Cozy Cloud	Administrateur	
Au sein de Silkan	Administrateur	

**Seventure Partners (représenté par David Manjarres uniquement)**

Au sein de SILKAN	Administrateur	
Au sein de Presto Engineering Europe	Administrateur	
Au sein de IPDIA	Membre du conseil de surveillance	
Au sein de Eblink	Administrateur	
Au sein de Web Geo Services	Administrateur	
Au sein de Nexess	Administrateur	
Au sein de SILKAN SA	Administrateur	
Au sein de Aston iTrade Finance	Administrateur	
Au sein de Talentsoft	Administrateur	
Au sein de MinuteBuzz	Administrateur	

**Monsieur David Manjarres (représentant permanent de Seventure Partners) :**

Au sein de Presto Engineering Inc.	Board Member	
------------------------------------	--------------	--

**Monsieur David Manjarres**

Au sein de Seventure Partners	Membre du directoire	
-------------------------------	----------------------	--

(c) Délégation de compétence accordée au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social :

L'assemblée générale a consenti lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 juin 2016 les délégations suivantes au conseil d'administration afin de procéder à une augmentation de capital social :

1. émettre tous titres financiers donnant accès au capital de la Société avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires ; étant précisé que le montant nominal des augmentations de capital pouvant être réalisées immédiatement et/ou à terme, en vertu de cette délégation, ne pourra excéder trois millions cinq cent mille euros (3 500 000 €) ;
2. émettre tous titres financiers donnant accès au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, et par le biais d'une offre au public ; étant précisé que le montant nominal des augmentations de capital pouvant être réalisées immédiatement et/ou à terme, en vertu de cette délégation, ne pourra excéder un million cinq cent mille euros (1 500 000€) ;

Ces délégations de compétence ont été consenties pour une durée de 26 mois à compter du 22 juin 2016.

(d) Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients.

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, nous vous informons qu'au cours des deux derniers exercices sociaux, le solde des dettes à l'égard des fournisseurs, hors factures à recevoir (66 711 €), se décompose comme suit, en milliers d'euros :

Délais fournisseurs :

***Année 2015 :***

Non échu et échéance inf. 30 j	Echéance de 31 à 60 jours	Echéance de 61 à 90 jours	Echéance à 91 jours et plus
602	65	23	191

***Année 2016 :***

Non échu et échéance inf. 30 j	Echéance de 31 à 60 jours	Echéance de 61 à 90 jours	Echéance à 91 jours et plus
413 <sup>1</sup>	2	0	3

<sup>1</sup> Dont 314K€ de factures non échues avec la maison mère



## **5.- Ratification de la nomination d'un administrateur**

Dans notre séance du 11 janvier 2017, nous avons procédé à la nomination provisoire de Monsieur Serge Delwasse en remplacement de Monsieur François Guérineau, démissionnaire. Nous vous demanderons en conséquence de bien vouloir ratifier sa nomination.

## **6.- Autorisations financières**

Nous vous demandons de déléguer au conseil d'administration la compétence nécessaire pour fixer la nature, le montant et l'époque de la réalisation ainsi que les conditions et modalités de la ou des augmentations dans la limite autorisée, et d'apporter les modifications nécessaires aux clauses des statuts relatives au montant du capital social et au nombre des actions qui le représentent, dans la mesure où ces modifications correspondent matériellement au résultat effectif de la ou des opérations.

Ainsi, nous vous demanderons de nous autoriser à :

1. émettre tous titres financiers donnant accès au capital de la Société avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires ; étant précisé que le montant nominal des augmentations de capital pouvant être réalisées immédiatement et/ou à terme, en vertu de cette délégation, ne pourra excéder six millions cinq cent mille euros (6 500 000 €) ;
2. émettre tous titres financiers donnant accès au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, et par le biais d'une offre au public ; étant précisé que le montant nominal des augmentations de capital pouvant être réalisées immédiatement et/ou à terme, en vertu de cette délégation, ne pourra excéder un million cinq cent mille euros (1 500 000€) ;

Les termes, modalités et conditions de ces délégations de compétence sont plus détaillés dans le projet des résolutions ci-joint.

Par ailleurs, les deux premières délégations de compétence susvisées seraient consenties pour une durée de 26 mois.

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-113 du Code de commerce, nous vous invitons à vous reporter à la première partie relative à l'approbation des comptes 2016 pour les indications sur la marche des affaires sociales pendant l'exercice écoulé et depuis le début de l'exercice en cours.

**7.- Augmentation de capital social réservée aux salariés de la société et effectuée dans les conditions prévues aux articles L.3332-18 à L.3332-24 du Code du Travail**

Dans une septième résolution, nous vous rappelons enfin qu'en application des dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce, l'Assemblée Générale Extraordinaire doit, lors de toute décision d'augmentation du capital par apport en numéraire, se prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés de la Société et effectuée dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du travail.

Si cette résolution était adoptée, l'Assemblée Générale :

- déciderait que le Conseil d'administration disposerait d'un délai maximum de douze (12) mois pour mettre en place un plan d'épargne d'entreprise dans les conditions prévues aux articles L. 3332-1 à L. 3332-8 du Code du travail,
- autoriserait le Conseil d'administration à procéder, dans un délai maximum de dix-huit mois à compter de la réunion de l'assemblée générale, à une augmentation de capital d'un montant maximum de vingt-quatre mille euros (24.000 €) en une ou plusieurs fois, par émission d'actions de numéraire réservées aux salariés adhérant audit plan d'épargne d'entreprise, et réalisée conformément aux dispositions des articles L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du travail,
- déciderait en conséquence de supprimer au profit des salariés de la Société le droit préférentiel de souscription des actionnaires auxdites actions nouvelles.

Nous pensons cependant que cette augmentation de capital réservée aux salariés n'est pas opportune compte tenu des mécanismes d'intéressement social existants dans la société.

Nous vous informons qu'en cas de refus d'adoption de ce projet de résolution, l'Assemblée Générale Extraordinaire devra se prononcer tous les trois ans sur un tel projet d'augmentation de capital si, au vu du rapport présenté par le Directoire en application de l'article L. 225-102 du Code de commerce, les actions détenues par le personnel de la Société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce représentent moins de trois pour cent du capital.

Après vous avoir fait entendre les rapports de votre commissaire aux comptes, nous soumettrons successivement à vos suffrages les résolutions dont il vous sera préalablement donné lecture.

**Le conseil d'administration.**

## Résultats de la société au cours des cinq derniers exercices

(En euros)	2016	2015	2014	2013	2012
<b>Natures des indications</b>					
<b>Capital en fin d'exercice.....</b>					
Capital social.....	779 874	779 874	779 874	779 874	779 874
Nombre d'actions ordinaires existantes .....	1 039 832	1 039 832	1 039 832	1 039 832	1 039 832
Nombre maximal d'actions futures à créer					
Par conversions d'obligations .....	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>
Par exercice des bons de souscription .....	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>
Par exercice de BCE.....	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>
<b>Opérations et résultats de l'exercice</b>					
Chiffres d'affaires hors taxes .....	1 419 614	1 300 438	2 516 391	1 724 629	1 013 311
Résultat avant impôts, participations des salariés et dotations aux Amortissements et provisions .....	(73 853)	(766 198)	(228 528)	102 344	(175 712)
Résultat après impôts, participations de salariés et dotations aux Amortissements et provisions .....	(755 345)	(868 845)	(332 734)	(320 581)	(383 874)
<b>Résultat par action</b>					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions.....	0,07	(0,39)	0,25	0,18	0,09
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions.....	(0,73)	(0,84)	(0,43)	(0,30)	(0,37)
Dividende attribué à chaque action .....	-	-	-	-	-
<b>Personnel</b>					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice .....	24	24	25	21	18
Montant de la masse salariale de l'exercice .....	1 167 163	1 191 223	1 204 027	854 750	780 642
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc.).....	523 557	566 181	566 362	418 793	363 170